



LIVRET DE RENTRÉE ANNÉE 2023/2024





Chèr·e·s étudiant·e·s,

Avant que vous vous plongiez dans la lecture du contenu de ce livret, il nous semblait important de prendre le temps de vous accueillir en vous souhaitant chaleureusement la bienvenue à l'Université de Bourgogne, et plus précisément dans L'UFR Langues et Communication.

Vous ouvrez aujourd'hui une nouvelle étape de votre vie, et nous espérons que, comme pour beaucoup avant vous, ce sera l'une des plus riches et des plus belles.

Évidemment, nous sommes tentés d'insister sur l'importance de ces années d'études et du sérieux avec lequel vous devez les aborder (et nous ne doutons pas une seconde que vous vous donnerez à fond dans cette tâche), mais nous avons également une pensée pour le chemin personnel que vous allez parcourir. Si vos esprits vont continuer à grandir et s'enrichir, vous aussi, en tant que personnes, allez le faire, et c'est en adultes éclairés (et diplômés !) que vous quitterez l'université dans quelques années.

Notre mission, sur toute la durée de votre présence à l'uB, est de vous transmettre les outils et connaissances à notre disposition, de vous accompagner et vous orienter dans vos démarches, qu'elles soient académiques ou administratives.

Ce livret contient l'essentiel des informations qui vous seront utiles durant votre scolarité, conservez-le donc précieusement et consultez-le chaque fois que nécessaire. Mais il ne répondra sans doute pas à toutes les situations et questions auxquelles vous serez confrontés. N'hésitez pas alors à solliciter l'équipe enseignante et administrative selon les cas, car si vous êtes à l'université pour apprendre et vous questionner, nous y sommes pour que vous ne restiez jamais sans réponses.

Belle rentrée et bonne réussite à tou·te·s !

Christelle SERÉE-CHAUSSINAND, Directrice de l'UFR Langues et Communication

Matthieu BOILLEREAU, Responsable de scolarité LEA

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
L'UFR LANGUES ET COMMUNICATION.....	4
SECRÉTARIAT ET SCOLARITÉ LEA	5
LE TUTORAT D'ACCUEIL	6
ASSIDUITÉ ET ABSENCES	7
EXAMENS ET RÉSULTATS	8
EXAMENS - SESSION 2.....	10
LE PLAGIAT	11
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSALES	12
VOTRE CARTE ÉTUDIANT MULTISERVICE	13
UN CAMPUS NUMÉRIQUE	15
LE SERVICE DE SANTÉ ÉTUDIANTE	18
SERVICE DES ÉTUDIANTS BOURSIERS	19
LE PÔLE FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE (PFVU)	20
LA MAISON DE L'ÉTUDIANT (MDE).....	20
CENTRES DES PRATIQUES DE L'ÉCRIT ET DE L'ORAL (CEPREO)	22
LA MÉDIATHÈQUE.....	23
Le CLCT (Centre des Langues et des Cultures pour Tous)	25
MOBILITÉ INTERNATIONALE	26
L'ALLIANCE FORTHEM.....	27
POURSUITE D'ÉTUDES : LA LICENCE... ET APRÈS ?.....	28
RÉFÉRENTIEL COMMUN DES ÉTUDES.....	29
FICHE FILIÈRE	29
CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023-2024	32

L'UFR LANGUES ET COMMUNICATION

DIRECTRICE DE L'UFR (Doyenne) :

Christelle Serée-Chaussinand

direction.langues@u-bourgogne.fr

Direction du Département LEA :

Will NOONAN – Estera-Tabita BADAU

Responsable de la première année LEA :

Angélique PESTANA - Bureau 161 - angelique.pestana@u-bourgogne.fr

Responsable de scolarité LEA :

Matthieu BOILLEREAU - Bureau 166A - 03.80.39.56.74 - scolarite.lea@u-bourgogne.fr

Secrétariat Licence LEA :

Gaëlle MATHEY - Bureau 166 B - 03.80.39.56.70 - secretariat.lea.licence@u-bourgogne.fr

Référents handicap : Francesco ARRU – Olivier CROCHEMORE

SECRETARIAT ET SCOLARITÉ LEA

SECRETARIAT PÉDAGOGIQUE :

Gestionnaire : Gaëlle MATHEY - Bureau 166 B - 03.80.39.56.70 - secretariat.lea.licence@u-bourgogne.fr

Au secrétariat, vous pouvez : mettre à jour votre dossier administratif, régulariser vos absences, procéder aux inscriptions pédagogiques, poser vos questions sur les emplois du temps, déposer vos documents administratifs et vos rapports d'expérience.

Les groupes de laboratoires et de TD sont constitués par le secrétariat pédagogique et sont valables pour tout le semestre. Sauf motif impérieux ou statut particulier (par exemple : étudiant·e salarié·e, problème de santé nécessitant un aménagement), aucun changement ne sera accepté. Une demande écrite devra être adressée au secrétariat.

SCOLARITÉ :

Responsable de scolarité : Matthieu BOILLEREAU - Bureau 166A - 03.80.39.56.74 - scolarite.lea@u-bourgogne.fr

Le responsable de scolarité vous accueille pour les démarches liées à vos études comme : les dispenses d'assiduité, validations d'acquis, demandes de transfert, et réorientations. Vous pouvez également prendre contact avec la scolarité pour toute demande concernant vos résultats et notes ou pour poser vos questions concernant la réglementation des études. Enfin, en cas de difficultés personnelles, vous pouvez vous adresser au responsable de scolarité qui vous orientera vers les bonnes personnes ressources en fonction de votre situation.

CONSEILS ET INFOS PRATIQUES :

- Vos documents administratifs et vos justificatifs, notamment médicaux, doivent être remis uniquement à la scolarité et au secrétariat.
- Pour communiquer avec les personnels et services de l'Université, utilisez toujours votre adresse mail UB et non adresse personnelle.
- Vous ne devez jamais vous satisfaire d'une information orale entendue hors de nos bureaux. Les informations, notamment en matière de réglementation, sont rapidement déformées par le bouche-à-oreille. Vous devez toujours vous les faire confirmer par la scolarité.

Les informations concernant votre scolarité (emploi du temps, absences de professeurs, changements de salles, offres de stages, examens ...) sont consultables sur les panneaux d'information dans le couloir de la Scolarité LEA.

Les relevés de notes sont envoyés à l'adresse permanente indiquée au moment de l'inscription. En cas de changement d'adresse durant l'année, merci de signaler celui-ci au secrétariat.

LE TUTORAT D'ACCUEIL

Il est obligatoire et se déroule sur une semaine, avant le début des cours.

Il a pour objectif d'intégrer les étudiant·e·s dans la filière LEA et de leur offrir l'information la plus complète et la plus fonctionnelle possible sur :

- L'organisation des études et les modalités d'évaluation des enseignements
- Les structures et les moyens mis à la disposition des étudiant·e·s (cadre de vie, aides financières...) ainsi que les modalités de leur utilisation.

Les étudiant·e·s, par groupe de 30 environ, bénéficient ainsi de 6h00 de formation préalable au début des cours :

- 1/2 heure de présentation du groupe
- 2 heures 30 de visite du campus (Centre de langues, SUAPS, SIO, Maison de l'Etudiant...)
- 1 heure de présentation des bibliothèques
- 1 heure de présentation de la filière et de conseils pour réussir ses études.
- 1 heure de présentation de la scolarité

Un emploi du temps de la semaine vous sera remis le jour de la réunion de rentrée.

ASSIDUITÉ ET ABSENCES

La présence à tous les TD et TP est obligatoire.

ABSENCES :

Toute absence en TP /TD doit être justifiée dans un délai de deux jours ouvrables à compter du 1^{er} jour d'absence.

Les motifs d'absence recevables sont notamment :

- Hospitalisation ou maladie avec certificat médical établi par un médecin
- Convocation à un examen ou à un concours
- Journée de la Défense Nationale
- Décès d'un proche avec certificat de décès
- Entretien de stage ou d'embauche avec justificatif.

Pour l'examen terminal, quel que soit le type d'absence, justifiée (ABJ) ou injustifiée (ABI), l'étudiant·e est déclaré·e défaillant·e. Il ne peut dès lors valider la session du semestre au titre duquel il a subi les épreuves.

Le jury souverain appréciera toute situation particulière.

Pour toute précision concernant les absences, vous pouvez consulter le Référentiel Commun des Études (envoyé à tous par mail durant la semaine de tutorat) et les fiches filières (intégrées à ce livret et envoyées par mail chaque année à la rentrée) et de vous renseigner auprès du secrétariat pédagogique et de la scolarité.

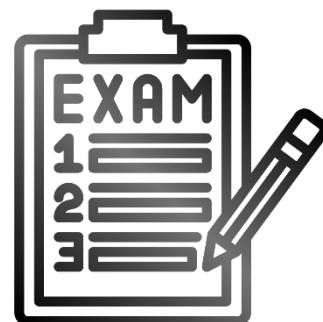
DISPENSES D'ASSIDUITÉ

L'assiduité est la règle. Toutefois, certaines situations peuvent ouvrir le droit à une dispense d'assiduité. La liste complète des statuts ouvrant droit à une dispense figure dans le Référentiel Commun des Études.

La situation la plus fréquente est celle des étudiant·e-s salarié·e-s, qui peuvent obtenir une dispense d'assiduité sur présentation d'une pièce justificative au service de la scolarité. La demande est à faire le plus rapidement possible au début de chaque semestre à l'aide d'un imprimé disponible auprès du responsable de scolarité.

En cas de refus, l'étudiant·e en sera informé·e par courrier électronique.

EXAMENS ET RÉSULTATS



LA PREMIERE SESSION

Tout au long du semestre, les épreuves de Contrôle Continu (CC) et Contrôle Continu Intégral (CCI) se déroulent durant les séances de cours. A l'issue de chaque semestre sont organisés les contrôles terminaux (CT) de la première session (voir calendrier en dernière page de ce livret).

Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens, le tableau des épreuves est affiché sur le panneau des examens et est mis en ligne sur le site de l'UFR Langues et Communication (<https://langues-communication.u-bourgogne.fr/>)

CALCUL DES RÉSULTATS ET COMPENSATION

Les matières au sein d'une même UE se compensent entre elles. C'est-à-dire que c'est la moyenne des notes de chaque matière (en appliquant les coefficients) qui donne la moyenne d'une UE.

Les UE d'un même semestre se compensent entre elles. La moyenne des UE (en appliquant les coefficients) donne la moyenne du semestre.

Les deux semestres se compensent entre eux. Les moyennes des 2 semestres d'une même année donnent la moyenne de l'année.

Attention ! Les UE entre semestres ne se compensent pas. Il n'y a pas de calcul à faire entre des UE de 2 semestres différents. (Ex : UE1 Semestre 1 et UE1 Semestre 2 ne se compensent pas).

DÉLIBÉRATION DU JURY ET PUBLICATION DES RÉSULTATS

Dans les semaines qui suivent les épreuves de chaque semestre, le jury se réunit en séance non publique.

Il délibère souverainement à partir des résultats obtenus par les candidat.e.s et la délivrance du diplôme est prononcée à l'issue de cette délibération. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du/de la Président.e. du jury et signé par lui/elle.

Les décisions du jury sont prises à la majorité des membres présents. La voix du/de la Président.e. est prépondérante. Le jury n'est pas tenu de motiver ses décisions. Sous réserve de respecter le principe d'égalité de traitement entre les candidat.e.s, le jury est compétent pour harmoniser les notes proposées par les correcteurs. Il peut attribuer des points de jury.

Suite à la délibération du jury, les résultats sont affichés sur le panneau de chaque année et publiés sur votre ENT. La date de publication des résultats est indiquée sur le calendrier en dernière page de ce livret.

LIRE SES RÉSULTATS

Résultats d'un semestre : Si vous obtenez une moyenne de 10 ou plus à un semestre, ce semestre est acquis et vous obtenez 30 ECTS. Vous n'aurez pas à passer la session 2 pour le semestre validé.

Résultat de l'année : A la fin de l'année, on calcule la moyenne entre la note obtenue au semestre 1 et la note obtenue au semestre 2. Si cette moyenne est supérieure ou égale à 10, vous obtenez votre année (60 ECTS).

ADMIS (AD) : Félicitations ! Si votre moyenne de l'année est égale ou supérieure à 10/20, vous pouvez vous inscrire en année supérieure.

AJOURNE (AJ) : vous n'avez pas obtenu la moyenne à un semestre et/ou à l'année et serez concerné-e par les épreuves de la Session 2.

DEFAILLANT (DEF) : vous avez été absent-e (absence justifiée ou injustifiée, ABJ ou ABI) lors d'un contrôle continu ou d'un examen terminal. Vous êtes concerné· par les épreuves de Session 2.

QUESTIONS ET RÉCLAMATIONS CONCERNANT VOS RÉSULTATS

Après avoir pris connaissance de vos notes, et conformément aux textes réglementaires, vous disposez d'un délai de deux mois pour transmettre toute demande qui vous paraît légitime concernant vos notes et résultats.

Toute contestation des résultats ou demande de rectification de note après proclamation des résultats doit être adressée par écrit. L'enseignant.e de la matière concernée est tenu informé.e de la procédure en cours. Le jury peut à nouveau être convoqué par son/sa Président.e pour statuer sur la situation litigieuse.

EXAMENS - SESSION 2

La session 2 s'adresse aux étudiant·e·s qui ont été ajourné·e·s ou défaillant·e·s à la Session 1 et qui doivent repasser les épreuves du 1er et/ou du 2nd semestre. Elle est obligatoire pour les étudiants concernés. Si vous ne vous présentez pas aux épreuves de la Session 2, vous serez défaillant·e lors du nouveau calcul de vos résultats et devrez redoubler.

Quelles matières rattraper ?

Pour connaître les matières à passer en session 2, vous devez :

1. Repérer le ou les semestre(s) pour le ou lesquels vous êtes Ajourné·e ou ou Défaillant·e
2. Au sein de ce(s) semestre(s), repérer les UE non validées (Ajourné ou Défaillant)
3. À l'intérieur de ces UE non validées, vous devez repasser toutes les matières dont la note est inférieure à 10/20 ou ABI ou ABJ.

ATTENTION ! Les UE1 et UE2 de LEA1 sont évaluées en CCI (Contrôle Continu Intégral). Par conséquent, elles ne sont pas concernées par la session 2 dite « session de rattrapage ».

Résultats de la Session 2 :

A l'issue de la délibération du jury, les résultats de la session 2 sont publiés. Ils doivent se lire de la même manière que pour la session 1, à la différence près qu'il n'y a plus de session pour rattraper un statut Ajourné ou défaillant, qui entraîne le redoublement.

Le Statut AJAC : Sur proposition du jury, si vous répondez aux critères du statut AJAC, vous êtes autorisé à progresser dans l'année supérieure, et devrez néanmoins valider, en même temps, les UE non acquises de l'année en cours.

Conditions pour être AJAC : Avoir validé au moins 18 ECTS par semestre, dont une UE de langue.

Les jurys souverains, au vu du référentiel commun des études, de la fiche filière et après étude des situations particulières, dressent la liste des étudiant·e·s pouvant solliciter le statut AJAC. Les étudiant·e·s concerné·e·s seront prévenu·e·s par la scolarité et devront accepter (ou non) le statut AJAC par retour de mail. Les étudiant·e·s seront obligatoirement informé·e·s des conséquences liées à ce statut.

LE PLAGIAT

Le plagiat consiste à s'inspirer d'un modèle que l'on omet, délibérément ou par négligence, de désigner. Le plagiaire est celui qui s'approprie frauduleusement le style, les idées, ou les faits. Tout plagiat peut entraîner la note de zéro, et un dossier sera constitué avec la copie de l'étudiant et toutes les sources qui permettent de le démontrer.

Le plagiat est une faute grave qui peut justifier la saisine de la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente pour prononcer une sanction.

Concrètement, comment éviter le plagiat ?

D'abord, il faut bien citer ses sources. C'est une question d'honnêteté intellectuelle. Ensuite, il faut savoir que l'on n'a pas forcément le droit de tout utiliser. Il est généralement possible de réutiliser un élément (texte comme média) qui ne nous appartient pas, du moment que l'on respecte le droit d'auteur en termes de citation (longueur des extraits, indication de la source).

En cas d'incertitude, vous pouvez vous rapprocher de votre enseignant-e et/ou consulter les ouvrages portant sur la méthodologie du travail universitaire et scientifique disponibles dans [les bibliothèques de l'uB](#).

L'Université s'est dotée d'un logiciel anti-plagiat (COMPILATIO). Il se compose de deux modules : Magister pour les personnels et Studium pour les étudiant-e-s.

Magister fonctionne directement via le système d'authentification de l'uB. Il suffit de s'authentifier sur l'ENT puis de cliquer le lien « Anti-plagiat Compilatio® » dans la rubrique « Pédagogie numérique ».

Pour le module Studium, c'est un peu différent. En effet, les étudiant-e-s doivent d'abord créer un compte sur l'interface Compilatio® en utilisant leur adresse mail valide qui est sous la forme [prenom_nom@etu.u-bourgogne.fr](#)



[MB1] UNITÉS D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSALES



Les UE transversales : des UE « bonus »

Elles revêtent un caractère facultatif et constituent des UE « bonus » qui peuvent augmenter la note d'un semestre et se voient attribuer une valeur de 5 crédits européens pour toutes les UE, à l'exception des UE Talent Campus et Des recherches et des femmes, affectées d'une valeur de 3 crédits européens.

L'Université propose 9 UET au choix.

Toutes les informations concernant les UE Transversales sont disponibles sur UB-Link : <http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/enrichir-ma-formation/ue-transversales.html>)





MODE D'EMPLOI ÉTUDIANTS

Vous venez de recevoir votre nouvelle carte multiservice Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC)

Avec elle :

- Vous vous identifiez comme étudiant uB
- Vous réglez votre repas aux Restos U et dans les cafétérias du CROUS, équipés de monétique
- Vous empruntez un livre dans les bibliothèques universitaires
- Vous accédez aux activités sportives du SUAPS (service des sports) et plus tard, vous réglerez vos impressions, accéderez aux salles informatiques et bâtiments...



ARTICLE 1 - MONÉTIQUE

Votre carte multiservice utilise la monétique Izly : www.izly.fr

Vous devez la conserver dans son étui rigide et la manipuler avec autant de soin qu'une carte bancaire. Elle est aussi nominative, soit strictement personnelle et non cessible.

ARTICLE 2 - UTILISATION DE LA CARTE

La durée de vie de la carte n'est pas limitée : elle vous accompagnera donc pendant toute la durée de vos études.

⇒ MODE D'EMPLOI :

1- Réception d'un courriel d'information d'[izly.fr](http://www.izly.fr)

Vous recevrez un courriel sur votre boîte de messagerie en prenom_nom@etu.u-bourgogne.fr indiquant le lien pour activer votre compte Izly. Cliquez sur ce lien et suivez la procédure. Si vous n'avez pas reçu le courriel d'activation, vérifiez votre boîte spam. Si malgré tout vous ne l'avez pas reçu, rendez-vous sur www.izly.fr. Sur la page d'accueil, l'onglet *Aide et Contacts* vous permettra via un formulaire de demander le renvoi de votre courriel d'activation.

2- Créditez votre compte Izly

Créditez-le depuis un compte bancaire selon la procédure décrite sur www.izly.fr. En début de chaque année universitaire, après validation de l'inscription administrative, le Service Scolarité apposera sur la carte l'hologramme de l'année universitaire en cours. En cas de dégradation, perte ou vol, faites-vous connaître immédiatement auprès de votre scolarité.

Faites aussi immédiatement opposition sur la carte depuis votre espace personnel Izly.

- En cas de vol : une nouvelle carte vous sera attribuée contre la remise d'une déclaration de vol
- En cas de perte ou de dégradation : le renouvellement de la carte est payant. Elle vous sera délivrée contre le versement de 8 €.

ARTICLE 3 - CHARGEMENT

Vous pouvez recharger votre compte depuis votre application mobile ou votre espace personnel Izly.

ARTICLE 4 - DÉBIT

Lors de chaque passage sur les différents points de distribution, le compte Izly est débité électroniquement du montant de la prestation.

Un ticket de caisse est édité à chaque passage sur les chaînes de restauration du CROUS. Assurez-vous de disposer d'un avoir suffisant avant de vous présenter aux caisses. Le solde est vérifiable sur www.izly.fr ou depuis votre application mobile.

ARTICLE 5 - REMBOURSEMENT DU SOLDE

Vous pouvez à tout moment récupérer l'argent de votre compte Izly sur votre compte bancaire depuis votre application mobile ou votre espace personnel Izly.

Aucun remboursement n'est assuré : ni par l'université de Bourgogne, ni par le CROUS.

Pour toute question sur Izly, consultez la Foire Aux Questions (FAQ) :
<https://mon-espace.izly.fr/home/Faq>



UN CAMPUS NUMÉRIQUE

Pour faciliter votre vie à l'université, n'hésitez pas à utiliser les différents services proposés aux étudiant·e·s sur les campus de l'uB.

UB-LINK, LE RÉSEAU SOCIAL DE L'UB



uB-link est un espace ouvert aux étudiant·e·s, aux ancien·ne·s étudiant·e·s, aux personnels de l'université de Bourgogne ainsi qu'aux entreprises

uB-link vous ouvre des espaces de discussion, un espace emploi / stage, l'accès à un espace profil personnalisé ainsi qu'un ensemble de ressources dédiées à l'insertion professionnelle et à l'emploi.

Découvrez ces ressources pour vous aider dans vos démarches d'insertion professionnelle sur le site <http://ub-link.u-bourgogne.fr/>



L'ENT : VOTRE ESPACE NUMÉRIQUE À L'UB



Dès votre inscription à l'uB, vous disposez d'un compte informatique. Grâce à lui, vous pouvez vous connecter à votre Environnement Numérique de Travail (ENT). Ce dernier vous permet notamment d'accéder :

- à votre messagerie électronique étudiante (prenom_nom@etu.u-bourgogne.fr)
- au calendrier et aux résultats de vos examens
- à votre dossier administratif pour vous réinscrire ou télécharger un certificat de scolarité

Seule votre adresse universitaire prenom_nom@etu.u-bourgogne.fr sera utilisée pour vous communiquer des changements de cours et d'autres informations importantes. Il est donc impératif que vous activiez votre compte dès votre inscription.

PRÊT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Tout étudiant de l'uB, quel que soit le lieu de vie étudiante (Auxerre, Chalon, Dijon, Le Creusot, Mâcon ou Nevers), peut candidater au prêt de matériel informatique mis en place par l'université de Bourgogne.

Le questionnaire de candidature pour le prêt numérique 2022-2023 (ordinateurs portables et clés 4G 50 gigas mensuels) doit être rempli avant mi-septembre. Pour toute demande faite ultérieurement à cette date, merci de prendre contact à l'adresse pret.materiel@u-bourgogne.fr

Attention, toute prise de contact effectué par le responsable du prêt matériel se fera depuis l'adresse vp.numerique@u-bourgogne.fr et uniquement sur votre adresse courriel étudiante.

Autre possibilité concernant le prêt matériel d'ordinateur : La BU Le Cortex sur le campus de Dijon, propose à tous les étudiants et étudiantes, le prêt d'ordinateurs portables 15 pouces.

Ce prêt est possible jusqu'à 14 jours maximum sur présentation d'une pièce d'identité, d'une carte d'étudiante 2022-2023 et après signature de la charte d'engagement .

PLUBEL : vos cours en ligne à l'université de Bourgogne



La plateforme **PLUBEL** permet aux étudiant·e·s de télécharger leurs cours, de déposer leurs devoirs, de disposer d'un suivi pédagogique et éventuellement d'un tutorat.

Les codes d'accès à la plateforme vous sont communiqués après votre inscription. Pour accéder à vos cours, il est nécessaire d'activer préalablement votre adresse électronique de l'Université de Bourgogne, en vous rendant sur l'Espace Numérique de Travail (ENT).

Licence OFFICE 365

L'université de Bourgogne a souscrit pour l'ensemble de ses campus, à l'offre Office 365.

Vous pouvez lancer l'installateur depuis cette adresse : www.office.com/GetOffice365

- Saisissez votre adresse de messagerie fournie par l'uB (prenom_nom@etu.u-bourgogne.fr pour les étudiant·e·s) qui vous servira d'identifiant
- Cliquez sur « étudiant »

Attention : Lors de la création de mot de passe, ne pas saisir le mot de passe utilisé en interne pour votre ENT ou votre messagerie étudiante. Il vous appartient de saisir obligatoirement un autre mot de passe.

Vous pouvez écrire à l'adresse Office365@u-bourgogne.fr pour toute question concernant votre compte Office 365.

S'équiper : Les outils numériques

- Télécharger Teams et OFFICE 365
- Assistance en ligne HELPDESK
- Consulter les présentations et les tutoriels sur ead.u-bourgogne.fr



CONTACTS

- ENT ou perte de ses identifiants guichet-unique@u-bourgogne.fr
- Licence Office 365 ou Teams : office365@u-bourgogne.fr
- Moodle : moodle-ub@u-bourgogne.fr

- Prêt de matériel aux étudiants
Un courriel d'information sera adressé aux étudiants de l'uB début septembre sur leur adresse mail étudiante pour les informer des modalités de prêt de matériel informatique pour l'année universitaire 2022-2023.
Un questionnaire de candidature sera à remplir pour pouvoir bénéficier d'un ordinateur et/ou de clés 4G pour l'année 2022-2023..

LE SERVICE DE SANTÉ ÉTUDIANTE



UN CENTRE DE SOINS GRATUIT

Le SSE dispose d'une équipe pluridisciplinaire au service des étudiant.e.s pour tout ce qui concerne les visites médicales obligatoires et la santé. Au SSE vous pouvez consulter des infirmières, une infirmière diplômée en sexologie, une sage-femme, des médecins généralistes ainsi que des psychologues et des médecins psychiatres.

Une permanence de **soins infirmiers** (pansements, ablation de fils, vaccins... mais aussi soins relationnels, écoute...) et de **soins médicaux** est assurée sur et sans rendez-vous.

Depuis 2008, le décret relatif aux Services Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, **tous les étudiants** doivent **obligatoirement** effectuer au moins une **visite de prévention** dans leur cursus universitaire.

AMÉNAGEMENTS D'ÉTUDES ET D'EXAMENS

Maladies chroniques, maladies graves, troubles cognitifs, accidents, interventions chirurgicales, handicaps, troubles des apprentissages, etc. Un aménagement de vos études et examens est possible.

A l'université, il n'y a pas de renouvellement automatique des aménagements obtenus au lycée. Si vous souhaitez bénéficier d'aménagements d'études et d'examens, vous devrez passer par le SSE.

HARCÈLEMENT

Que vous soyez victime ou témoin de harcèlement, vous trouverez à l'UB des personnes pour vous écouter et vous accompagner. Le responsable de scolarité est à votre disposition pour vous orienter vers les personnes adaptées, et vous pouvez également prendre contact avec le SSE ou rendez-vous sur <http://clasches.fr/>

SSE Dijon

Tél. : 03 80 39 51 53 / Appel d'urgence : 03 80 66 14 68

6a, rue du Recteur Marcel Bouchard – Dijon

En dehors des heures d'ouverture, l'appel sera basculé automatiquement sur le SAMU



SERVICE DES ÉTUDIANTS BOURSIERS

Le service des bourses des UFR Littéraires a pour principale **mission de rendre compte au Crous de l'assiduité des étudiant·e·s**, condition sine qua non pour percevoir une bourse sur critères sociaux.

Les demandes de bourses

Les demandes se font sur le site internet du CROUS de Dijon (www.crous-dijon.fr) entre le 15 janvier et le 31 mai de chaque année ; cette démarche est à renouveler tous les ans. Il est impératif pour les étudiant·e·s de respecter ces délais, les dossiers tardifs ne permettant pas d'obtenir une notification de bourse dans les temps pour bénéficier au moment de l'inscription d'une dispense de paiement des droits de scolarité.

Le cas échéant, les étudiant·e·s concerné·e·s peuvent demander le remboursement des frais de scolarité avancés au moment de leur inscription auprès du service des bourses.

Les obligations des étudiant·e·s boursières et boursiers

Les étudiant·e·s boursières et boursiers doivent obligatoirement être assidu·e·s aux cours et examens (contrôles continus et terminaux) durant l'année universitaire. L'assiduité des étudiant·e·s est contrôlée via les relevés de notes à chaque semestre, il est donc impératif de justifier dans les délais impartis toute absence à un cours/examen de contrôle continu ou terminal.

La non-assiduité constatée oblige l'étudiant à rembourser les mensualités déjà perçues (en totalité ou partiellement selon les cas).

Absence liée à une maladie

Toute absence doit être justifiée (voir page 16). Les étudiant·e·s rencontrant des problèmes de santé au cours de l'année universitaire doivent fournir au secrétariat pédagogique un certificat médical précisant la date de début et de fin d'absence.

Pour plus d'informations, contactez :

Service des bourses des UFR Littéraires
4 Boulevard Gabriel – 21000 DIJON
Bureau 154
03 80 39 39 61
bourses.ufr-litteraires@u-bourgogne.fr

LE PÔLE FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE (PFVU)

Pour toute question générale sur vos études, la vie étudiante ou une mise en relation avec les chargé.es d'orientation et d'insertion professionnelle, vous pouvez contacter l'accueil du Pôle Formation et Vie Universitaire.

Vous trouverez le PFVU au sein de la Maison de l'Université

Tél. 03 80 39 39 80 - pole.formation@u-bourgogne.fr

HORAIRES : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00



LA MAISON DE L'ÉTUDIANT (MDE)



Des salles multimédia :

Deux espaces sont ouverts à la Maison de l'étudiant, de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi matin.

Un guichet unique pour gérer votre espace ENT

Pour activer ou réinitialiser votre compte ENT, vous pouvez vous déplacer ou adresser un mail à guichet-unique@u-bourgogne.fr

Si vous avez égaré vos identifiants ENT, vous pouvez venir, muni de votre carte d'étudiant, à la Maison de l'étudiant (Esplanade Érasme), sur le Campus de Dijon. Adressez-vous au moniteur dans les salles multimédia au rez-de-chaussée.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, nous devons réinitialiser votre compte.

Envoyez-nous un scan de votre carte d'identité (recto) ET un scan de votre carte d'étudiant (recto) à l'adresse suivante : guichet-unique@u-bourgogne.fr

Pour plus d'informations, contactez-nous par téléphone au 03 80 39 90 71.

Aucun identifiant, login ou autre information personnelle ne pourra être communiqué par téléphone.

Des services pratiques

- 1 salle de conférence et 2 salles de réunion
- les bureaux de la vice-présidence déléguée à la vie étudiante et de ses chargés de mission, et de la vice-présidence étudiante du CEVU
- le Bureau de la Vie Etudiante
- une zone d'accès Wifi (située dans le Hall de la Maison de l'Etudiant)
- 1 point de vente de la Carte culture étudiant
- 1 service de reprographie pour les photocopies
- la Maison De l'Etudiant met à disposition des bureaux pour les associations (11 disponibles), à l'année ou en temps partagé.



Vous êtes étudiant·e à l'uB et avez besoin d'une aide alimentaire ? Epi'campus est là pour vous accueillir et partager un moment chaleureux avec vous.

Avant tout, vous devez prendre rendez-vous avec un(e) des assistant-e-s social-e-s du CROUS et vous pourrez ensuite vous rendre au local R04 à la Maison de l'Étudiant. La prise de RDV auprès du service social du CROUS s'effectue en ligne via votre espace « mes services étudiants ».

L'épicerie est ouverte du lundi au vendredi de 12h à 14h à la MDE.

CENTRES DES PRATIQUES DE L'ÉCRIT ET DE L'ORAL (CEPREO)

Vous rencontrez des difficultés en orthographe ? Vous cherchez des conseils pour vous aider à vous exprimer à l'oral ? Quel que soit votre niveau d'étude, rendez-vous au [CEPREO](#) !

Ce qui est proposé

- Des rendez-vous individuels : pour vous aider dans la rédaction de vos travaux. Venez avec vos copies, brouillons ou projets. Un premier rendez-vous est destiné à diagnostiquer les besoins et établir un programme de travail.
- Des ateliers spécifiques : en petits groupes, pour travailler des compétences précises.
- Des stages intensifs d'orthographe : des stages d'une durée de neuf heures vous seront proposés pour une révision à grands traits des principes de l'orthographe française.
- Des services en ligne : pour poser vos questions, soumettre vos écrits, trouver des conseils.

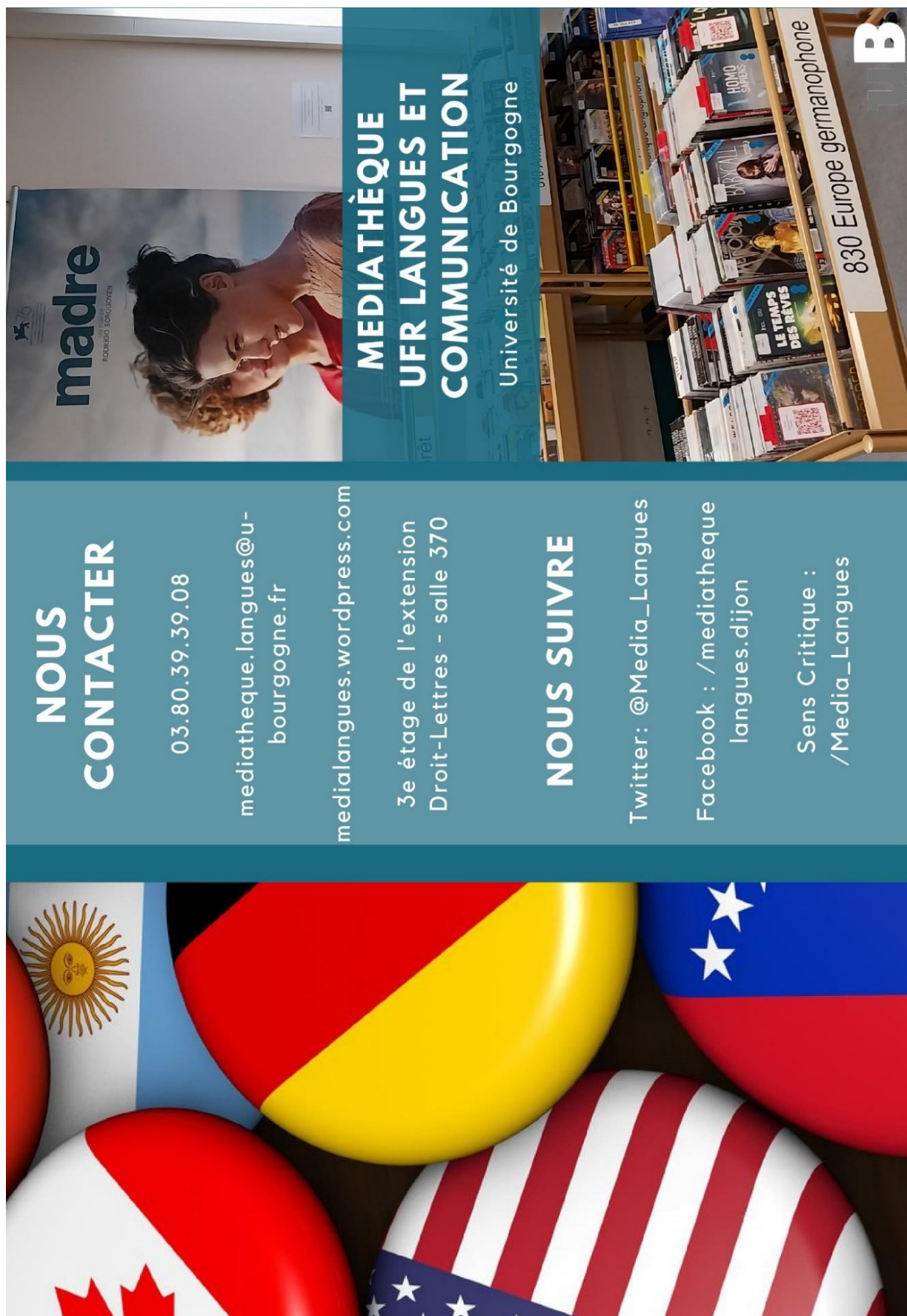
Comment vous inscrire ?

Inscriptions obligatoires (nombre de places limité) pour les stages et les ateliers, à l'adresse suivante : cepreo@u-bourgogne.fr.

[Vous pouvez aussi consulter le site :](#)

<https://ub-link.u-bourgogne.fr/reussir-et-enrichir-mon-parcours/ameliorer-mon-niveau-en-francais.html>

LA MÉDIATHÈQUE



**NOUS
CONTACTER**

03.80.39.39.08

mediatheque.langues@u-bourgogne.fr

medialangues.wordpress.com

3e étage de l'extension
Droit-Lettres - salle 370

NOUS SUIVRE

Twitter: @Media_Langues

Facebook : /mediatheque
langues.dijon

Sens Critique :
/Media_Langues

**MEDIATHÈQUE
UFR LANGUES ET
COMMUNICATION**

Université de Bourgogne

830 Europe germanophone

B
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

madre
RODRIGO SORIGUER

LE TEMPS
DES RÊVES

HOMO
SAPIENS

QUE PEUT-ON FAIRE A LA MEDIATHEQUE ?

1. Emprunter des DVD

850 sont à votre disposition pour pouvoir les regarder chez vous. Vous pouvez emprunter jusqu'à 3 DVD pour 15 jours renouvelable une fois.

Différents genres sont proposés: Fiction, séries télévisées, théâtre et documentaires.

2. Consulter sur place

400 DVD sont présents, uniquement en consultation en place.

3. S'entraîner à l'apprentissage des langues

Tous les DVD sont en version originale sous-titrée (Français ou VO) En complément, des exercices de langues (entraînement au CAPES/Agrégation) peuvent être téléchargés sur le blog.

4. Salle informatique / de projection

En libre service, avec 3 postes, vous pouvez y faire vos recherches sur Internet, utiliser des logiciels spécifiques, ...

La salle est aussi utilisée pour faire des projections de films (pour une trentaine de personnes) au long de l'année.



© M. UFR 1, 2023



© M. UFR 1, 2023



© M. UFR 1, 2023

L'ESPACE DETENTE

La Médiathèque met à votre disposition un espace détente, avec trois tables et deux poufs. Idéal pour venir travailler seul ou en groupe.

L'espace est également pourvu d'un écran plat pour des projections de films au fil de l'année.

UN LIEU CONVIVAL

10 téléviseurs sont à disposition à tout moment pour consulter les œuvres présentes à la médiathèque.

Vous pouvez regarder une même œuvre sur un seul téléviseur, à trois personnes, grâce à un système de casques.

Un magnétoscope est également prévu pour les plus nostalgiques.

LES SERIES TV

De Breaking Bad à Game of Thrones et Friends, en passant par Deutschland 93, Orange is the New Black et Doctor Who, nous mettons à votre disposition le plus important fonds de séries télévisées du campus. (200 coffrets environ)

Le CLCT (Centre des Langues et des Cultures pour Tous)

Le Centre des Langues et des Cultures pour Tous de l'Université a pour mission de promouvoir la pratique des langues auprès de tous les publics de l'établissement : étudiant·e·s, personnels ou membres du grand public.

Le CLCT propose :

- des formations classiques, sous forme de cours publics avec des enseignants (en allemand, anglais, espagnol, arabe, chinois, coréen, français langue étrangère, italien, japonais, langue des signes française, portugais, polonais, russe, tchèque.
- de l'autoformation, c'est-à-dire un travail en autonomie avec les ressources pédagogiques du Centre (logiciels, manuels, dictionnaires, magazines) et avec le concours des tuteurs de langues.
- des stages ou des formations spécifiques, qui peuvent être organisés pour répondre aux demandes des personnels du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (et organismes assimilés), qu'elles soient individuelles ou pour des groupes.
- des services de traduction et de relecture de l'anglais vers le français et du français vers l'anglais (abstracts, articles, communications scientifiques, etc.). Un devis personnalisé sera établi en fonction de la nature, de la longueur et de l'urgence de la tâche à effectuer.

Le Centre est donc un lieu où vous pourrez étudier et pratiquer les langues les plus courantes sur la planète mais aussi en découvrir de plus rares.

Les enseignements sont assurés par des titulaires de l'enseignement supérieur dont certains sont des locuteur·trices natif·ve·s de la langue étudiée.

L'offre de tutorat, quant à elle, varie, selon les années avec la population étudiante : il s'agit d'étudiant·e·s francophones et étranger·e·s inscrit·e·s à l'UB qui effectuent chaque semaine des permanences au CLCT.

Rejoignez-nous sur la page : <https://centre-langues-cultures.u-bourgogne.fr/>

Suivez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/centredeslanguesUB/>

MOBILITÉ INTERNATIONALE



Erasmus+ est un programme de l'Union européenne. Il vous offre la possibilité d'étudier dans un autre pays d'Europe pendant une période de 3 mois à 12 mois. L'établissement d'accueil doit être lié à l'Université de Bourgogne par un accord bilatéral Erasmus+.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service des Relations internationales :

Dossier de mobilité Erasmus

etudiants-sortants.ri@u-bourgogne.fr

Pôle Relations Internationales - Bureau Erasmus

Université de Bourgogne
Maison de l'Université
Bureau R24
Esplanade Erasme
BP 27877
21078 Dijon cedex France

<https://u-bourgogne.fr> > rubrique INTERNATIONAL > Partir à l'étranger

Enseignants coordinateurs ERASMUS :

- Madame ROUSSEAU pour le Royaume-Uni et l'Irlande
- Monsieur MONTERO pour l'Espagne
- Monsieur ARRU pour l'Italie
- Madame BENOIST pour l'Allemagne et l'Autriche
- Madame SANKHOROVA pour la Russie
- Mme LEMAIRE pour les échanges au sein de l'alliance FORTHEM.



L'ALLIANCE FORTHEM

Qu'est-ce que c'est ?

Depuis 2019, l'Université de Bourgogne fait partie de l'Alliance FORTHEM (<https://www.forthem-alliance.eu/>), une université européenne regroupant neuf universités :

- L'université Johannes Gutenberg à Mayence (Allemagne)
- L'université de Jyväskylä (Finlande)
- L'université d'Opole (Pologne)
- L'université de Palerme (Italie)
- L'université de Lettonie (Riga)
- L'université de Valence (Espagne)
- L'université d'Agder (Norvège)
- L'université Lucian Blaga de Sibiu (Roumanie)
- L'université de Bourgogne



Quels avantages pour les étudiants ?

Faire partie de l'Alliance FORTHEM offre de nouvelles possibilités à toutes et à tous les étudiant·e·s de l'uB, exposées en détail sur la page <https://www.forthem-alliance.eu/get-involved/students/> :

- Effectuer des mobilités courtes collectives ou individuelles (5 jours)
- Participer au Campus FORTHEM
- S'engager dans des projets d'engagement civique
- Devenir ambassadeurs étudiants de l'Alliance
- Faire partie d'un groupe de « Buddies » FORTHEM (étudiants de L1)
- Effectuer des stages en entreprise
- Partir à l'étranger en semestres d'échange
- Pouvoir valider des crédits ECTS grâce au Passeport ECTS FORTHEM (à partir de la rentrée 2022, sous réserve de validation institutionnelle)
- Suivre des cours et se former sur l'Académie Numérique FORTHEM (<https://elearning.forthem-alliance.eu/>)

Le cours « Visual and Digital Cultures/Cultures Visuelles et Numériques »

Enseigné en ligne et entièrement en anglais, ce cours est ouvert aux étudiant·e·s de L3 LEA au premier semestre et aux étudiant·e·s de L2 LEA au second semestre, et peut être choisi en option à la place du Renforcement/LV3 dans l'UE3. Pour plus d'informations, voir le détail des fiches filière ci-dessous et/ou contacter candice.lemaire@u-bourgogne.fr.

Pour tout renseignement sur les possibilités de l'Alliance, vous pouvez contacter le Bureau FORTHEM de l'uB forthem@u-bourgogne.fr, et participer aux « Points d'Information FORTHEM » qui ont lieu une fois par mois sur Teams, sur le créneau du déjeuner.

POURSUITE D'ETUDES : LA LICENCE... ET APRÈS ?

La Licence LEA oriente vers un large éventail de métiers qui ont pour facteur commun la pratique des langues étrangères en contexte professionnel, dans des domaines aussi variés que la communication d'entreprise, le marketing international, les métiers de la traduction ou encore le tourisme. L'accès à ces métiers se fait notamment via une poursuite d'études de niveau Master.

Les parcours de spécialisation proposés en Licence LEA à l'uB préparent directement aux spécialités suivantes :

Master LEACA : Langues étrangères appliquées commerce et affaires, marchés de la gastronomie et de l'agroalimentaire (mention « Langues étrangères appliquées »)

- Pour plus d'informations, voir le site de la formation : <https://leaca.u-bourgogne.fr/>

Master MASCI : Stratégies de communication internationale (mention « Information, communication »)

- Pour plus d'informations, voir le site de la formation : <https://masci.u-bourgogne.fr/>

Master T2M : Traduction multimédia (mention « Traduction et interprétation »)

- Pour plus d'informations, voir le site de la formation : <https://blog.u-bourgogne.fr/mastert2m/>

Vous pouvez également accéder à un *serious game* interactif présentant l'ensemble des Master proposés par l'UFR Langues et communication en suivant le lien :

<https://langues-communication.u-bourgogne.fr/masters#forum-des-masters-2021>

L'éventail des débouchés suite à une Licence LEA étant vaste, nous vous conseillons également de consulter :

- les offres de Master répertoriées sur le site de l'Association Nationale des LEA : <https://anlea.org/formation-lea/masters-lea/>
- la plate-forme nationale Mon Master : <https://www.monmaster.gouv.fr/>

De manière générale, la procédure de recrutement en Master commence dès le printemps pour la rentrée suivante, avec des dates spécifiques pour le dépôt des dossiers et pour les épreuves écrites et/ou orales.

Les trois filières de Master proposées à l'UB ont une capacité limitée, l'entrée est compétitive et les candidatures sont nombreuses chaque année. N'oubliez pas de vous renseigner concernant les dates et modalités de candidatures et attentes de chaque formation pour ne pas être pris-e de cours.

RÉFÉRENTIEL COMMUN DES ÉTUDES

Le **Référentiel Commun des Études** ou **RCE** établit un ensemble de principes communs à l'ensemble des formations dispensées par l'Université de Bourgogne.

Au-delà de son aspect réglementaire, le RCE est un pacte entre les trois communautés de l'université (étudiant.e.s, enseignant.e.s et personnels administratifs). Il précise les droits et les devoirs de chacun dans le déroulement des évaluations, afin d'offrir aux étudiant.e.s une garantie d'égalité et de transparence, d'apporter aux enseignant.e.s et aux personnels administratifs concernés un appui dans l'organisation du contrôle des connaissances et compétences et d'assurer aux membres des jurys le respect de leurs délibérations et des décisions qu'ils prennent.

Il rassemble, sous le terme « modalités de contrôle des connaissances et des compétences », les dispositions juridiques et pédagogiques qui régissent l'organisation de l'évaluation des étudiant.e.s. Pour ce faire, il s'appuie d'une part sur la réglementation en vigueur (Code de l'Éducation et arrêtés), d'autre part sur les décisions arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et le Conseil d'administration de l'université.

Enfin, il rappelle les grandes règles de fonctionnement des jurys dans les Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

FICHE FILIÈRE

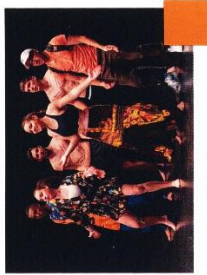
La réglementation générale représentée par le RCE est complétée pour chaque mention de licence, chaque parcours de M1 et de M2 d'une « fiche filière » dont le contenu est fixé par le RCE.

Un exemplaire de la Fiche Filière de votre année de L1 vous est remis lors de la semaine de tutorat.

Votre Fiche Filière et le Référentiel commun des études sont des documents particulièrement importants qu'il vous est fortement conseillé de consulter. Ils sont tous deux à disposition au bureau du responsable de scolarité et en ligne.



Décompresser grâce à la culture et au sport



- Toute l'offre culturelle sur les campus de l'uB
- Le SUAPS propose de nombreux sports gratuitement aux étudiants



S'engager dans la vie associative ou la démocratie étudiante

- Découvrir les associations étudiantes
- Comprendre la démocratie étudiante
- Faire reconnaître son engagement



Adapter ses études à sa situation personnelle

- Mission Handicap :**
- Maison de l'université - Bureau R08
mission.handicap@u-bourgogne.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
 - Espace de travail adapté - Bibliothèque Universitaire



- Sportif de haut niveau :**
- Ligue Bourgogne-Franche-Comté du Sport Universitaire
03 80 39 67 91 ou dijon@sport-u.com

Pôle d'Excellence des Pratiques Sportives (PEPS)
03 80 39 67 90 ou fnsu-crsu@u-bourgogne.fr



- Parents :**
- Crèche la p'tite fac
Rue Claude Ladréy à Dijon
03 80 39 50 83 ou la.ptite.fac@u-bourgogne.fr



Etudiants Salariés :

- Consulter les modalités pour bénéficier du régime spécial "Étudiants salariés"



Organiser la vie quotidienne



- Financer ses études
- Se déplacer
- Se loger et se restaurer



ÉTU'BIEN

UNE ÉQUIPE D'ÉTUDIANTS RELAIS SUR LE CAMPUS DE DIJON

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS et VOUS AVEZ BESOIN DE FAIRE LE POINT ?

Stress, études, santé, activités, isolement, paperasse, etc.

Vous n'êtes pas seul-e !

Des étudiant-e-s à votre écoute pour vous informer et vous orienter, en toute confidentialité.



Selin - UB

selin.etubien@chicdijon.fr



Alizée - UB

alizee.etubien@chicdijon.fr



Antoine - BSB

antoine.etubien@chicdijon.fr



Estelle - UB

estelle.etubien@chicdijon.fr



Emelyne - UB

emelyne.etubien@chicdijon.fr



Anaïs - UB

anaïs.etubien@chicdijon.fr



Andrea - UB

andrea.etubien@chicdijon.fr



Carla - UB

carla.etubien@chicdijon.fr



floriane - UB

floriane.etubien@chicdijon.fr



Thibaut - IRTESS

thibaut.etubien@chicdijon.fr



CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023-2024

DÉBUT DU SEMESTRE 1	Lundi 18 septembre 2023
VACANCES DE TOUSSAINT	Du samedi 28 octobre au dimanche 05 novembre 2023
EXAMENS SEMESTRE 1	Du lundi 18 au vendredi 22 décembre 2023
VACANCES DE NOËL	Du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 07 janvier 2024
EXAMENS SEMESTRE 1	Du lundi 08 au vendredi 12 janvier 2024
DÉBUT DU SEMESTRE 2	Lundi 15 janvier 2024
RÉSULTATS SEMESTRE 1	Mercredi 07 février 2024
VACANCES D'HIVER	Du samedi 24 février au Dimanche 03 mars 2024
VACANCES DE PRINTEMPS	Du samedi 13 au dimanche 28 avril 2024
EXAMENS SEMESTRE 2	Du lundi 29 avril au samedi 04 mai 2024 Lundi 06 et mardi 07 mai 2024 Du lundi 13 au vendredi 17 mai 2024
RÉSULTATS SEMESTRE 2	Vendredi 31 mai 2024
EXAMENS – SESSION 2	Du lundi 17 au samedi 29 juin 2024
RÉSULTATS SESSION 2	Mercredi 10 juillet 2024